



PREAVIS No 01-2020 « COMPTES DE L'ANNEE 2019»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 18 juin 2020

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Jean-Marc Mayor, Viesturs Simanis et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 26 mai 2020 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du huitième exercice de l'ASEL que l'on peut qualifier de bon puisque les comptes sont équilibrés. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. Et il faut cependant relever que l'augmentation par rapport aux comptes de 2018 est de 4,2 % (l'augmentation moyenne sur 8 ans est de 3,9%).

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2019 ».

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois les remarques suivantes ont été faites :

Tableau page 2 :

Amortissements : L'année précédente la somme exceptionnelle de CHF 223'188.00 concernait un assainissement important des débiteurs douteux (pour rappel pour la plupart des porteurs de plaques étrangères). En temps normal, cette perte annuelle est plus proche des CHF 62'000.00 de 2019.

Taxes, émoluments... : nous ne revenons pas sur la somme élevée du produit des amendes, la question ayant fait l'objet d'explications détaillées dans de précédents rapports. Mais on peut se rendre compte que lorsque le matériel de contrôle et le personnel qui l'utilise sont au complet, comme en 2018 et 2019, la somme de 2 millions est dépassée. La Cogest prévoit une baisse pour les comptes de 2020 due à la chute de la circulation pendant le semi-confinement

(et cela malgré un certain nombre d'automobilistes qui profitaient de rouler comme des fous et continuaient à écoper d'amendes !).

Tableau et dernier paragraphe de la page 3 :

Autorités et personnel : la progression d'environ CHF 380'000.00 entre les comptes 2018 et 2019 est exactement celle prévue dans ce même rapport l'année passée. A part les 3% d'augmentations statutaires, 2019 représente la première année complète de traitements de la nouvelle grille salariale. De plus, si les heures supplémentaires ne sont pas payées, les heures de nuit/week-end le sont. Et celles-ci ont été plus nombreuses en raison de la participation de l'ASEL à plusieurs grands événements tel que la Fête des vigneron et la Fête cantonale des jeunes à Savigny. On peut noter à ce propos que le montant de la facture présentée ensuite aux organisateurs de tels événements dépend de la décision du Canton. Quand celui-ci accorde des rabais, le CODIR s'aligne.

Brochure des comptes

Vu les nombreux commentaires explicatifs contenus dans cette brochure les questions ont été peu nombreuses.

P. 1 - 600.3099 : chèques Reka (pour la dernière année), repas du personnel.

P. 1 - 600.3121 à 3124 : nous rappelons que ces comptes ont été introduits pour la première fois dans le budget 2019 et qu'il s'agissait de premières estimations, d'où la différence importante pour le combustible.

P. 2 - 600.4356 : cette facturation comprend les tâches optionnelles lors des manifestations et les inhumations.

P. 2 - 612.3139 : non seulement il restait du stock de munitions de l'année précédente, mais la formation continue dans le domaine du tir a dû être mise de côté à cause de l'engagement des policiers de l'ASEL dans les grands événements cantonaux.

P. 3 - 613.3189 : il s'agit des frais de requête du nom des propriétaires de plaques immatriculées dans la Confédération en dehors du canton de Vaud. Chaque demande faite en Suisse allemande coûte la somme de 40 centimes et nous avons là le coût pour environ 40'000 demandes annuelles !

P. 4 - 613.4363 : lorsque les responsables des dommages sur les biens de signalisation, bornes et autres sont retrouvés, ils passent à la caisse...

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2019 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 31 mai 2020

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex